

Banni·e·s au pays des droits de l'Homme : résistons aux politiques d'exclusion !

Publié sur le site de L'Humanité

Dimanche 26 Juin 2022

Collectif

Anthioumane, Mahamadou, Manda, Macire et Moussa, les « 5 de Montpellier », résident en Ile-de-France depuis quelques années. Comme un bon nombre de personnes sans-papiers, la plupart ont établi leur vie en France, travaillent, cotisent et paient des impôts. Ils sont néanmoins contraints à un quotidien dans l'ombre et semé d'embûches.

Le parcours de vie des « 5 de Montpellier » a pris un tournant particulièrement inique le 7 octobre 2021 : souhaitant se rendre au contre-sommet Afrique-France, événement autorisé par la préfecture, ils ont été arrêtés arbitrairement sur le quai de la gare de Montpellier avec deux autres militants sans-papiers. En lieu et place de manifester, droit fondamental garanti par la loi, ils ont passé quelques heures au commissariat de Montpellier avant de ressortir avec une obligation de quitter le territoire français et une interdiction de retour dans l'espace Schengen. Les deux autres militants, eux, ont été enfermés en centre de rétention.

Ce contrôle d'identité a été réalisé au faciès, de manière discriminatoire et ciblée. D'ailleurs, cela a été reconnu par le juge des libertés et de la détention, qui s'est prononcé sur les conditions d'interpellation des deux militants privés de liberté et qui a ordonné leur libération. Cette méthode fait partie d'un panel de moyens de coercition dont dispose l'Etat pour mettre à tout prix en œuvre une politique d'expulsion des personnes étrangères, jugées indésirables. Dans ce cadre, nos dirigeant·e·s usent de manière croissante des interdictions de retour, qui représentent incontestablement des mesures de bannissement.

Une politique de bannissement

Bannir, selon le dictionnaire, est le fait d'éloigner quelqu'un d'une activité, d'un lieu, d'une société et plus grave encore, de le chasser de son pays.

Ce bannissement n'est pas qu'une simple sanction administrative ; il revêt une dimension plus large et symbolique. Il entraîne une mise au ban de la société, consécutive à la privation des droits les plus élémentaires : de travailler, d'aimer, de se soigner, de circuler. Cette obligation de demeurer invisible favorise de toute évidence une exploitation décomplexée et le développement d'une précarisation extrême.

Si les personnes se maintiennent en France, l'Etat s'attèle à les ostraciser par tous moyens. Elles sont condamnées à ne plus exister administrativement, sont empêchées d'entreprendre toute démarche de régularisation pour obtenir des papiers et sont plongées dans des zones de non-droit dans notre pays. Elles sont privées d'existence dans l'espace public. Les libertés d'expression, d'association et de manifestation leur sont niées. La voie publique devient synonyme de danger.

Une voie alternative

Partant du constat que la politique actuelle est non seulement attentatoire aux droits des personnes frappées de plein fouet par des mesures de bannissement, mais s'avère être par ailleurs coûteuse et peu productive, nous sommes convaincu·e·s que la prise en compte des droits et libertés de l'ensemble des personnes étrangères résidant sur notre territoire contribuerait à plus de richesses et à un meilleur vivre-ensemble.

C'est dans cet élan de résistance à l'égard d'une politique d'exclusion des personnes étrangères que se déroule le 27 juin la cérémonie de parrainage des « 5 de Montpellier » par des élu.e.s de la commune de Montreuil. Rappelons que le parrainage républicain est une tradition de notre pays qui remonte à la Révolution française. Il a pour objet d'accueillir autrui au sein de la République et de donner corps à la conception de solidarité française.

Nous saluons ce type d'initiative qui vise à renouer avec nos principes républicains en reconnaissant publiquement que les personnes bannies du territoire français font bien partie intégrante de la société française.

Au-delà de ces actions ponctuelles, nous encourageons une forte mobilisation de la société civile contre toute politique de rejet de l'« Etranger.e ». Dans un contexte d'opposition de plus en plus radicale vis-à-vis des questions migratoires, une autre voie est possible grâce à celles et ceux - élu·e·s, journalistes, enseignant·e·s, acteurs.rices du monde judiciaire et citoyen·ne·s de tous horizons - qui souhaitent renouer avec les principes républicains que sont la liberté, l'égalité et la solidarité.

Réaffirmons, tou·te·s ensemble, que les droits et libertés fondamentales s'appliquent à toute personne sans distinction. Exigeons la régularisation large et durable des « sans-papiers » et l'abolition de toute forme de bannissement.

Signataires :

Fanélie CARREY-CONTE – Secrétaire générale de La Cimade

Gollé SYLLA – Représentant du collectif de sans-papiers de Montreuil (93)

Bchira KENZA – Représentante du collectif de sans-papiers (75)

Gaétane LAMARCHE VADEL - Membre du Comité de soutien des 5 de Montpellier et de La Cimade de Montreuil (93)

Anthioumane TOURE - Membre du Comité de soutien des 5 de Montpellier et membre du collectif de sans-papiers de Montreuil (93)

Emmanuelle ANDREZ - Avocate aux Barreaux de Paris et de l'Essonne

Nawel GAFSIA - Avocate au barreau du Val-de-Marne

Yann MANZI – Fondateur et Directeur d'UTOPIA 56

Lionel SAYAG – Représentant de PROSES

Cathy CLAVERIE – Présidente de Dom'Asile

Michel AGIER - Anthropologue et Directeur de recherche à l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS) et à l'institut de recherche pour le développement (IRD)

Justine LANGLOIS – Avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis et co-responsable de la commission séjour des étrangers du barreau de la Seine-Saint-Denis

Véronique NAHOUM-GRAPPE - Chercheure en sciences sociales

Louis MAILLARD – Avocat au barreau Seine-Saint-Denis et co-responsable de la commission séjour des étrangers du Barreau de la Seine saint Denis

Claude CALAME - Directeur d'études à l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et au centre AnHiMA (Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques, UMR 8210)

Patrick DUPUITS – Secrétaire de l'UL SOLIDAIRE 93 Montreuil

Oriane SEBILLOTTE – Représentante de PARIS D'EXIL

Sylvie DEPLUS - Présidente de la section LDH Paris 18ème

Pierre GAYRAL – Membre de DROITS DEVANT

Marius ROUX – Membre du collectif Fontenay Diversité

Camille GOURDEAU – Coprésidente de la FASTI

Jean-Pierre RAOULT – Secrétaire du comité local du MRAP de Nanterre

Fédération des MRAP de Paris